

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. BROCHERIEUX

OBJET

DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Dispositif de réussite éducative - Avance de trésorerie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon - Convention

Madame Juban, au nom des commissions de la réussite éducative et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 septembre 2006, le Conseil Municipal a retenu la Caisse des Écoles Publiques comme organe de gestion du dispositif de réussite éducative.

Pour éviter que la Caisse des Écoles ne soit contrainte de décaler la réalisation des actions à conduire dans ce cadre du fait du versement plus ou moins aléatoire dans le temps de la subvention de l'État, il est proposé que la Ville lui consente une avance de trésorerie sans intérêts au titre de 2014 d'un montant de 240 000 € maximum (identique au montant accordé en 2013), remboursable dès l'encaissement de la subvention de l'État.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'octroi par la Ville d'une avance de trésorerie sans intérêts de 240 000 € maximum au profit de la Caisse des Écoles Publiques de Dijon, au titre de l'année 2013, pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative ;

2- dire que cette avance sera remboursée à la Ville, dès l'encaissement de la subvention d'État au titre de cet exercice ;

3- approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles Publiques, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ